



Agence internationale de l'énergie atomique

CIRCULAIRE D'INFORMATION

INF

INFCIRC/271
16 juillet 1979

Distr. GENERALE

FRANCAIS

Original : ANGLAIS et
RUSSE

EXTRAIT DU COMMUNIQUE COMMUN ETATS-UNIS-URSS SUR LE PROBLEME
DE LA NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES, ADOPTE A LA SUITE
DE LA REUNION QUI S'EST TENUE A VIENNE, EN JUIN 1979,
ENTRE LES CHEFS D'ETAT DE CES DEUX PAYS

1. Au cours de la réunion du Conseil des gouverneurs de l'Agence qui s'est tenue le 26 juin 1979, le gouverneur représentant l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le gouverneur représentant les Etats-Unis d'Amérique ont demandé au Directeur général de faire parvenir à tous les Etats Membres de l'Agence un extrait du communiqué commun Etats-Unis-URSS relatif au problème de la non-prolifération des armes nucléaires qui a été adopté à la suite de la réunion qui s'est tenue à Vienne, du 15 au 18 juin, entre le Président des Etats-Unis d'Amérique et le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Président du Présidium du Soviet Suprême de l'URSS.
2. Le texte de cet extrait est reproduit ci-dessous pour l'information de tous les Etats Membres de l'Agence.

EXTRAIT DU COMMUNIQUE COMMUN ETATS-UNIS-URSS
PUBLIE A VIENNE LE 18 JUIN 1979

Les deux parties ont réaffirmé l'importance qu'elles attachent à la non-prolifération nucléaire. En conséquence, elles se déclarent favorables à un nouveau renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires et confirment leur résolution de continuer à appliquer strictement les obligations qui leur incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [1]. Elles ont souligné l'importance qu'il y a à appliquer des garanties internationales très complètes sous l'autorité de l'Agence internationale de l'énergie atomique et se sont engagées à poursuivre leurs efforts pour renforcer ces garanties.

Les deux puissances ont pris note de la grave menace que fait peser sur la sécurité dans le monde la prolifération des armes nucléaires et ont reconnu qu'il est particulièrement du devoir des Etats qui possèdent aujourd'hui des armes nucléaires de faire preuve de modération. A cette fin, elles ont affirmé leur conviction commune qu'il faut poursuivre les efforts entrepris, notamment sur le plan régional, et ont exprimé l'espoir que le Traité SALT II apportera une contribution importante à la réalisation des objectifs de non-prolifération.

[1] Reproduit dans le document INFCIRC/140.

Les deux puissances se sont en outre engagées à coopérer étroitement, ainsi qu'avec d'autres pays, pour assurer le succès des travaux de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité de non-prolifération qui se tiendra en 1980, et elles ont appelé tous les Etats qui ne l'auraient pas encore fait à signer et ratifier le Traité de non-prolifération.